

nous avons également fait des progrès sensibles sous ce rapport, grâce surtout aux subventions annuelles de \$225,000.00 votées par la Législature pour le minimum de salaires des institutrices des villages et des campagnes.

Nous admettons cependant qu'il y a encore beaucoup à faire sous le rapport des salaires et nous travaillons dans ce sens le plus activement possible. Mais je dois dire ici que, si l'on ne veut pas commettre d'injustice à l'égard de la province de Québec en comparant les traitements payés à ses maîtres et maîtresses avec les salaires qui sont payés dans les autres provinces, il est nécessaire de prendre en considération l'avantage immense que possède la province de Québec d'avoir un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices appartenant à des communautés religieuses. En 1915-16, 1603 frères et 4666 religieuses enseignaient dans nos écoles ; ils ont tous reçu une bonne préparation professionnelle dans leurs propres écoles normales et nous les comptons parmi nos éducateurs les plus zélés et les plus compétents. Comme ils consacrent leur vie à l'enseignement non pour gagner de l'argent, mais pour un motif plus élevé, ils acceptent un traitement inférieur à celui que peuvent exiger les instituteurs laïques. Voici une des causes qui expliquent pourquoi les salaires sont moins élevés dans la province de Québec qu'ailleurs ; mais nous croyons que l'enseignement n'y est pas inférieur à celui donné dans les autres provinces.

Comme exemple frappant du dévouement de nos professeurs religieux, permettez-moi de vous citer l'exemple de Mgr Laflamme, de l'Université Laval. Sa réputation est assez grande pour m'exempter de vous faire son éloge. Vous serez certainement surpris d'apprendre que Mgr Laflamme, qui a consacré toute sa vie à l'enseignement, au Séminaire de Québec et à l'Université Laval, n'a jamais reçu plus de cent piastres par année, mais les services qu'il a rendus à sa province n'ont pas été moins grands que si son traitement avait été cent fois plus élevé. On voudra donc prendre ces faits en considération lorsqu'on comparera la province de Québec avec les autres de la Puissance au point de vue des traitements du personnel enseignant.

Comme excellent moyen de progrès, nous préconisons des congrès d'éducation qui ont lieu de temps à autre dans la province. Les commissaires et les syndics d'écoles d'un ou de plusieurs comtés sont réunis à un endroit central pour y étudier, avec le Surintendant de l'Instruction publique, le personnel de son département et les inspecteurs d'écoles, les moyens de faire progresser l'Instruction publique. Ces congrès de commissaires et de syndics ont produit et produiront encore sans doute d'excellents résultats. Dans les réunions du même genre, tenues sous les auspices du Comité protestant, on a attaché beaucoup d'importance à la question de centralisation des écoles rurales.

L'œuvre des jardins scolaires dans la province de Québec est très